



Le risque Cyber : une menace pour tous

Aujourd'hui les entreprises n'ont jamais été aussi vulnérables aux attaques et aux conséquences financières et d'image potentiellement catastrophiques.

Les pirates ne s'attaquent pas qu'aux grands groupes, ils cherchent à s'introduire dans les infrastructures afin d'exfiltrer les données stratégiques. Les attaques ne sont pas qu'isolées, elles sont faites aussi par rebonds ciblant les fournisseurs et les prestataires techniques.

Sans l'appui d'une équipe d'experts en Cybersécurité, une entreprise victime d'un ransomware aura deux fois plus de difficulté à se redresser qu'une entreprise bénéficiant d'une solution d'assurance adaptée.

C'est pourquoi, nous vous proposons le PACK ASSURANCES TECH+ pour bénéficier d'une équipe d'experts qui vous accompagnera dans la gestion de vos risques et de votre crise.

TROIS EXEMPLES DE SINISTRES CYBER

Ransomware : cryptage des données

Une société a été victime d'une cyber-attaque. Elle a été infectée par un programme de cryptage qui avait également menacé l'intégrité de ses données.

Les postes ont été bloqués et une rançon a été réclamée par le haker.

Réclamation d'un client

Suite à un cyber incident, une entreprise a perdu les données commerciales confidentielles de son client sans qu'aucun des deux ne soient en mesure de les récupérer.

Son client mécontent lui envoie une réclamation d'un montant de 150 000 € au titre des dommages et intérêts subis et le menace de ne plus travailler avec lui.

Phising : un email piégé qui coûte cher

Un salarié a reçu un faux email usurpant la véritable adresse du dirigeant. Il lui demandait de transférer 50 000 € sur un compte bancaire désigné. Croyant la demande authentique, le salarié a débloqué les fonds ; ni la banque de la société, ni la banque destinataire n'ont réussi à recouvrer les fonds par la suite.



L'Assureur a mandaté un expert informatique qui a désinstallé le logiciel malveillant et identifié les failles de sécurité dans les systèmes. L'Assureur a pris en charge la reconstitution des données et aussi mandaté son cabinet d'avocats experts afin d'accompagner l'Assuré dans ses obligations de notification aux autorités de régulation et aux personnes concernées.

Coût total
pris en charge à 100 % par l'Assureur
44 000 €



L'Assureur a mandaté un avocat spécialisé afin d'essayer de régler ce cas à l'amiable. Les objectifs sont d'éviter ainsi un procès et d'essayer de maintenir de bonnes relations commerciales entre l'Assuré et son client. Cette médiation s'est soldée à 80 000 € qui ont été réglés par l'Assureur. Il a également payé les 10 000 € de frais d'avocats.

Coût total
pris en charge à 100 % par l'Assureur
90 000 €



En réalisant ce qui s'était passé, la société a appelé l'Assureur. Nous avons immédiatement dépêché un expert en sécurité informatique pour déterminer le problème. L'Assureur a remboursé les sommes escroquées seulement un mois après.

Coût total
pris en charge à 100 % par l'Assureur
250 000 €

Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t +33(0)1 47 83 10 10 | f +33(0)1 47 83 11 11 | aon.com/france
N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES